[illegible] Le poil de mohair ne se manufacture pas aussi [illegible] que le cachemire. Toutes les tentatives faites dans le Nord pour filer le mohair ont complètement échoué par suite du prix élevé des machines. L'outillage, en effet, est complètement différent de celui employé pour la laine. Malgré les efforts de nos industriels, nous sommes restés les tributaires de Bradford (Angleterre) pour les fils de mohair, qui paient actuellement 24 francs par 100 kilog. mais qui, aux nouveaux tarifs, seront exempts.

Un seul fabricant de Roubaix, M. Leclercq-Dupire, tisse, file lui-même son mohair, mais en très petite quantité et exclusivement pour sa fabrication d'orléans.

Les mohairs filés sont d'un emploi considérables dans des industries qui exporteraient aisément une bonne partie de leur production, comme celle d'Amiens pour ses velours d'Utrecht, celles de Saint-Chamond (Loire) et de Paris pour leurs galons et passementeries, celle de Roubaix pour ses articles fantaisie, celle de Bohain (Aisne) pour ses sealskines, peluches et astrakans, si une protection intelligente venait les encourager.

Avec le droit actuel de 24 francs sur les fils anglais de mohair — droit inutile puisque nous ne filons pas cette matière — l'exportation aux Etats-Unis et en Russie, où ces articles ont un grand succès, est impossible, car l'Anglais ne paie rien et l'Allemagne ne paie que 8 marks, soit 3 fr. 75.

L'exemption des droits d'entrée permettra à nos fabricants de doubler rapidement leur production de lutter sans désavantage sur les marchés étrangers et de créer une industrie d'exportation qui n'existe pour ainsi dire pas, l'exportatiou des tissus de poils.

Telles sont les raisons qui ont décidé votre Commission à vous proposer d'établir une distinction entre les poils de chèvre cachemire et les poils de chèvre mohair (1)

Les premiers suivront exactement le régime des laines ; les seconds suivront le régime des poils proposés par le gouvernement (art. 25 du tarif. voir plus loin, aux poils)

Laines en masse teintes et blousses teintes. — Actuellement, les laines teintes, qu'elles soient en masse teintes, ou peignées, ou cardées teintes paient le même droit. Il a paru juste à votre commission d'établir une distinction entre elles.

Désormais, si vous adoptez ces propositions, les laines en masse teintes, c'est-à dire les laines qui n'auront subi d'autre travail industriel que le lavage et la teinture paieront 25 francs au tarif minimum et 32 fr. 50 au tarif maximum. Ce sont les droits proposés par le gouvernement pour les peignées ou cardées.

Il faut reconnaître que l'importation de laines teintes, soit en masse, soit en cardées ou peignées, est infime (7.975 francs en 1889); tandis que nous avons exporté : en laines teintes de toutes sortes, pour 224 358 francs en 1888; pour 393.974 francs en 1889, pour 276.673 francs en 1890.

Bien que les blousses teintes paient actuellement comme les laines teintes, sans qu'elles soient dénommées au tarif, la Commission a décidé, sur la proposition de M. Balsan, que les blousses teintes seraient inscrites au tarif sur la même ligne que les laines en masse teintes. C'est la consécration officielle de ce qui se pratique en douane.

Laines peignées ou cardées. — D'après les propositions du Gouvernement, les peignées ou cardées paieront aux nouveaux tarifs 25 francs et 32 fr. 50 au lieu de 25 fr. les 100 kilog. qu'elles paient actuellement aux deux tarifs. Les propositions du gouvernement ont paru suffisantes à votre commission qui les a adoptées après avoir repoussé les amendements de M. Le Chevalier, demandant 50 et 40 francs et de M. André Dèprez réclamant 45 et 40 francs.

Les peignées ou cardées sont estimées en douane 5 fr. 50 le kilo pour la consommation et 5 fr. 75 pour le transit.

Nous en avons importé pour 533.970 francs en 1888 ; pour 713.444 francs en 1889 ; pour 856.669 francs e 1890.

Nous en avons exporté pour 58.928.576 francs en 1888 ; pour 66.985.512 francs en 1889 ; pour 46.590.600 fr. en 1890.

La Belgique nous prend à elle seule les 9/10 de nos exportations de peignées ou cardées.

Peignées ou cardées teintes. — Les peignées ou cardées teintes, d'après le tarif proposé par le gouvernement ne paieraient pas plus que les peignées ou cardées ordinaires, alors qu'elles valent 0 fr. 40 à 2 francs de plus, suivant la valeur de la teinture. Du moment que les peignées simples paient un droit, les peignées teintes, qui représentent une plus grande somme de travail industriel, doivent payer davantage. Votre Commission vous propose 27 fr. 50 et 30 francs.

Déchets. — Quelques-uns de nos collègues ont proposé de frapper d'un droit les déchets de laine. Du moment que nous acceptions en franchise les laines en masse, il ne nous a pas paru rationnel de frapper les déchets.

Qu'est-ce que la douane considère comme déchets ? La question est complexe et nécessite quelques explications.

Sous la dénomination *déchets*, la douane comprend la *bourre entière* et la *bourre lanice* et *tontisse*.

La bourre entière comprend la *blousse* qui provient du peignage de la laine brute et de la séparation des brins courts avec les brins longs, et la *barbe* qui provient du filage de la laine. D'après le régime actuel, les déchets peignés ou cardés sont soumis au droit des laines peignées ou cardées, de même que les blousses teintes sont passibles du droit des laines teintes.

La bourre *lanice* est le déchet que produit le battage des laines sur la claie ou le peignage des étoffes. Elle est très courte et sert notamment à rembourrer la sellerie.

La bourre *tontisse* provient de la toute des draps. Elle est extrêmement menue et sert surtout à la fabrication des papiers de tentures, dits *papiers tontisse*, auquel elle donne l'apparence de drap ou de velours.

Doit-on mettre un droit sur la blousse écrue ? Si l'on considère l'estimation de la commission des valeurs en douane, ce droit ne serait pas justifié. La bourre entière, qui comprend la blousse, vaut 2 fr. 10 le kilog. La laine en suint 2 francs, la laine dégraissée 4 fr. 50 (estimation de 1889). Dans ces conditions comment la blousse pourrait-elle payer alors qu'elle vaut moins cher que la laine qui entre en franchise ?

Notre collègue, M. Balsan, contestant l'estimation de la commission des valeurs, affirme que la blouse vaut 3 fr. 50. Mais, même à ce prix, la blousse vaut encore moins que la laine dégraissée qui ne paie aucun droit; il serait donc illogique de la frapper,

L'établissement d'un droit sur la blousse présenterait-il un intérêt au point de vue de l'exportation ou de l'importation ? Non, car nous exportons environs trois fois plus de blousse que nous n'en importons. Voici en effet les derniers chiffres de nos importations et exportations de bourre entière qui, on le sait, comprend la blousse :

	1888	1889	1890
	fr.	fr.	fr.
Importations	10.850.104	16.909.984	15.443.583
Exportations	28.410.867	42.381.902	31.149 091

N'oublions pas d'ailleurs que les blousses sont exemptes partout et que cette même blousse, dès qu'elle est cardée ou teinte, paie les mêmes droits que les lainés cardées ou teintes. (*Tarif officiel des douanes, note 24.*)

En conséquence, votre Commission vous propose de maintenir les blousses écrues sous la rubrique « déchets » et par conséquent de les exempter de tous droits.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

(1) La douane ne distingue pas actuellement les poils de cachemire et les poils de mohair. Elle évalue ces poils à 4 francs le kilo. Voici pour les trois dernières années nos importations en poils provenant de la tente de chèvre, de chameau et en duvet de cachemire :

En 1888 : 465 142 kil. valant 1.679.163 francs.
En 1889 : 495.246 kil. valant 1.881.940 francs.
En 1890 : 479.639 kil. valant 1.822.623 francs.

En 1888, nous avons exporté pour 37.432 francs de tissus de poils; en 1889, pour 32.606 francs et, en 1890, pour 44.033 francs.

NOUVELLES DU JOUR

Réunion de la droite

Paris, 25 février. — La droite a tenu aujourd'hui, dans son local de la rue de Bourgogne, une réunion plénière, mais sans caractère officiel. Après l'examen des questions d'ordre intérieur, la réuniou, présidée par M. le baron de Mackau, s'est occupée de la question du droit d'accroissement, qui préoccupe si vivement les membres de la droite.

On a examiné, d'une façon très précise, à quelles congrégations pouvaient s'appliquer la loi actuelle et quels étaient les moyens de droit à employer pour résister aux exigences du fisc.

Le jugement du tribunal d'Yvetot a paru un terrain excellent de résistance.

La réunion a également examiné le projet du gouvernement tendant à modifier les lois de 1880 et de 1884. La discussion continuera dans une prochaine séance.

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 25 février. — En prenant possession, aujourd'hui, du fauteuil présidentiel, au Conseil municipal, M. Levraud a prononcé un long discours, où il constate que le socialisme tant maudit qui excitait la peur et les colères des classes dirigeantes d'autrefois est devenu le favori du jour (Mouvements).

L'opinion publique, dit-il, est avec nous; le président du conseil espère que les Chambres et le gouvernement reconnaîtront que les lois monarchiques qui régissent Paris ont fait leur temps.

« Nous ne sommes plus, ajoute-t-il, sous le consulat, l'empire, ou l'ordre moral. »

M. Georges Berry, interrompant,... mais sous le désordre immoral.

La droite du Conseil applaudit pendant que la gauche vocifère.

Le président continue l'énumération des désiderata de la majorité et termine par une apostrophe emphatique à Paris.

L'organisation administrative de l'Indo-Chine

Paris, 25 février. — La section du Conseil supérieur des colonies, saisie du projet de loi concernant l'organisation administrative de l'Indo-Chine, s'est réunie au ministère de l'intérieur. sous la présidence de M. Jules Ferry.

Elle a adopté les articles 4, 6, et 7 du projet.

L'article 7, nouvelle rédaction, crée à Hanoï deux conseils : 1° Un conseil privé, avec pouvoirs consultatifs, composé des chefs des pouvoirs civils et militaires ; 2 Un conseil supérieur de protectorat composé des membres du conseil privé, des délégués des conseils municipaux et des Chambres de commerce des villes d'Hanoï, Haï-Phong et Tourane et enfin du Rinh-Vnor, et de trois fonctionnaires annamites désignés par le gouverneur général.

La guérison de la tuberculose

Paris, 25 février. — D'après des renseignements authentiques, le remède du docteur Liebreich consiste dans l'usage systématique d'injections sous-cutanées de sel de cantharidine à base de potasse; il peut guérir d'autres maladies que la tuberculose. Les expériences cliniques des docteurs Fraenckel et Heimoenn ont donné des résultats favorables.

Cannes, 25 février. — Les expériences de transfusion du sang de chèvre qui ont été faites ici par les docteurs Picq, Bertin et Roustin ont donné d'excellents résultats.

Le passe-port en Alsace-Lorraine

Belfort, 25 février. — On assure qu'à la suite d'instructions envoyées par le ministère d'Alsace-Lorraine, le préfet de Colmar aurait pris un arrêté supprimant l'obligation du passe-port pour tous les négociants français se rendant sur les marchés et sur les foires de la Haute-Alsace.

Le scandale d'Arcachon

Bordeaux, 25 février. — Le magistrat accusé d'attentats à la pudeur aurait été pris en flagrant délit dans la forêt d'Arcachon ; l'enquête suivie pendant trois jours par le parquet tend à démontrer qu'il est coutumier du fait.

Plusieurs enfants donnent des détails révoltants, les témoignages sont accablants. Néanmoins, il faut s'attendre à ce qu'on étouffe l'affaire en plaidant l'irresponsabilité de ce triste personnage.

La grève de Lyon

Lyon, 25 février. — Comme vous le faisait pressentir notre précédente dépêche, les patrons verriers reçus par le maire de Lyon ont déclaré qu'ils ne voulaient point sortir du tarif de 1886, et qu'ils étaient prêts à transporter leurs usines dans une autre région.

Le général Boulanger à Bruxelles

Bruxelles, 25 février. — Le général Boulanger est arrivé ce soir à 6 heures; il s'entoure du plus grand mystère; il attendrait, dit-on, ses amis politiques qui arriveraient par le train de Paris pour conférer avec lui.

Le prince Henri d'Orléans

Saint-Pétersbourg, 25 février. — Le prince Henri d'Orléans est parti aujourd'hui.

Les Anglais en Birmanie

Rangoon, 25 février. — Le village de Wuntho (Haute-Birmanie) a été occupé par une colonne anglaise. après cinq heures de combat. Les insurgés s'étaient fortement retranchés derrière une palissade.

L'ennemi a perdu 50 hommes ; les pertes anglaises sont de 3 Européens tués et de dix blessés. Le capitaine Hutchinson, chef de l'expédition, a été grièvement blessé.

La dette Egyptienne

Londres, 25 février. — On annonce, de bonne source, que le gouvernement argentin a envoyé par télégramme sa réponse au comité de la dette argentine. Il accepte en principe la proposition du comité relative à la consolidation des coupons.

Une greve de mineurs en Angleterre
Désordres

Londres, 25 février. — L'éviction des grévistes de la houillère de Filksworch, à Durham, des maisons appartenant au marquis de Londonderry et réservées aux mineurs qui continuaient à travailler, a donné lieu à des désordres.

La foule surexcitée a jeté des pierres sur les agents de police qui ont exécuté plusieurs charges, frappant à droite et à gauche à coups de bâtons sur les grévistes. Beaucoup de personnes ont reçu de graves blessures.

Les nouveaux tribunaux égyptiens

Rome, 25 février. — Le conseil des ministres aurait décidé, par égard pour la France, qui se trouve exclue de toute participation à l'organisation judiciaire en Egypte, de décliner l'offre faite par l'Angleterre à l'Italie, d'être représentée par un juge italien dans les nouveaux tribunaux.

Un grand procès à Rome

Rome, 25 février. — La cour d'assises de Rome a commencé les débats du procès des nommés Cazoni, Pedroni et Permnachi accusés de complot contre la vie du roi.

L'envoi d'une lettre au roi lui intimant l'ordre d'abdiquer avant le 21 mars sinon on le ferait sauter au moyen de la dynamite ayant coïncidé avec la réception par Cazoni d'une cassette de vingt cartouches de dynamite, on opéra l'arrestation de ce dernier et de deux autres anarchistes considérés comme complices. Les accusés nient les faits qu'on leur reproche.

La suppression de la censure

Paris, 25 février. — Comme nous l'avions annoncé, la commission relative à la suppression a arrêté la liste des personnes qui seraient entendues par elle.

Parmi les auteurs dramatiques : MM. Dumas, Sardoux, Vacquerie, de Banville, Richepin, Bergerat, Ancey, Bisson ; MM. Camille Doucet et Avenel, comme présidents de société des auteurs et compositeurs de musique ; MM. Claretie, Carré et Antoine, représentant les directions de théâtre, depuis la Comédie-Française jusqu'au théâtre libre.

Le pari mutuel

Paris, 25 février. — C'est samedi que la Chambre commencera la discussion du projet relatif à l'attribution des fonds du pari mutuel

Le débat aura une certaine importance et tiendra au moins deux séances.

Un certain nombre d'orateurs sont déjà inscrits pour combattre le projet; citons M. Deroulède qui demandera la question préalable et MM. de Lamarzelle, Ernest Roche, Michou, Goussot.

Les ministres de l'intérieur, de l'agriculture et de la justice défendront les propositions du gouvernement.

Le conseil supérieur du travail. — Les bureaux de placement

Paris, 25 février. — La Commission du conseil supérieur du travail, qui s'occupe de la question des bureaux de placement, a adopté le rapport de M. Thévenet.

Ce rapport conclut à l'adoption d'une proposition tendant à faire allouer par l'Etat une subvention aux chambres syndicales ouvrières qui organiseront des bureaux de placement corporatifs, d'accord avec les chambres syndicales des patrons.

La commission saisie du projet relatif à l'office du travail, s'est réunie sous la présidence de M. Léon Say.

Elle a adopté le rapport de M. Keüfer qui conclut à l'autorisation pour l'office du travail de recruter, centraliser et coordonner tous les renseignements intéressant les travailleurs et le travail, et qui détermine en outre les attributions de l'office du travail.

Le conseil supérieur fixera la composition du bureau de chaque office; la nomination du directeur sera laissée au ministre.

Le rapporteur termine en exprimant l'espoir que les Chambres consentiront à voter les crédits nécessaires au fonctionnement des services de l'office du travail.

L'insurrection au Chili

Paris, 25 février. — Une dépêche officielle, arrivée ce matin, annonce que le port et la ville d'Iquique sont tombés au pouvoir des insurgés sans bombardement.

Promulgation de la Constitution brésilienne

Paris, 25 février. — La légation du Brésil à Paris nous communique la dépêche officielle suivante :

« Rio-de-Janeiro, 24 février. — La Constitution a été promulguée aujourd'hui.

» Les principes de la fédération y sont consacrés. »

Les relations commerciales franco-italiennes

Paris, 25 février. — On télégraphie au *National*, de Rome, 25 février :

« On assure que M. Di Rudini aurait abandonné l'idée de faire des propositions au gouvernement français pour la conclusion d'un *modus vivendi* commercial.

» On croit que la situation actuelle se prolongera au moins jusqu'en 1892. »

Epidémie à l'école de Grignon

Paris, 25 février. — Par décision du ministre de l'instruction publique, l'Ecole d'agriculture de Grignon vient d'être licenciée pour vingt jours. Le motif: épidémie de fièvre scarlatine.

La grève des verriers de Lyon

Lyon, 25 février. — Comme c'était prévu, la grève des verriers a commencé ce matin. Les patrons, convoqués par le maire de Lyon, se réuniront ce soir dans son cabinet ; mais il est peu probable que l'entente puisse se faire avec les grévistes. Les fours resteront éteints, et les patrons paraissent décidés à transporter leur industrie dans un autre centre.

Les Belges à Paris

Paris, 25 février. — Hier a eu lieu, salle du Globe, une grande réunion de Belges. Il s'agissait de renouveler le bureau de la société de bienfaisance l'Union belge.

Le baron E. Beyens, conseiller de la légation du roi, et M. L. Bastin, consul de Belgique, étaient présents

Le révolutionnaire Defuisseau et quelques-uns de ses amis, s'étant présentés, ont été priés de se retirer, la réunion étant de *bienfaisance* et non *politique*.

Des remerciements ont été votés au baron Beyens et à la légation. Puis, dans un discours très applaudi, M. L. Bastin a proposé de saluer avec lui le glorieux drapeau de la France, ce qui a été accueilli par acclamation et aux cris répétés de : « Vive la France ? »

M. Bonvalot à Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 25 février. — La séance solennelle de la Société de géographie a eu lieu hier au palais de la grande-duchesse Catherine.

M. Bonvalot a lu le récit de son voyage au Thibet en 1889-90 avec le prince Henri d'Orléans.

Le passage relatif à la possibilité d'organiser des communications entre les possessions russes et françaises en Asie, par le Thibet en évitant les possessions chinoises et anglaises, a vivement intéressé les hauts personnages présents à cette réunion.

SITUATION METEOROLOGIQUE. Roubaix. 26 février. — Hauteur barométrique, 765. Température : A 7 heures du matin.... 3 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 12 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 10 degrés audessus de zéro.

Paris, 25 février. — Les faibles pressions océaniques se sont approchées des côtes ouest de l'Europe. La baisse barométrique est de 8 m/m en Irlande, elle atteint 6 m/m en Bretagne et se propage jusqu'à la mer Noire et la Méditerranée. Le vent domine de l'Est et il est faible presque partout.

On signale 1 m/m de pluie à Kuopio et Hermanstadt.

Les variations de température sont faibles excepté en Laponie où la baisse est accentuée.

Le thermomètre marquait ce matin : 7° à Haparanda, 3° à Paris, +3° à Bordeaux et Rome, 7° à Brest, 11° à Valentia et 13° à Alger.

Dans les stations élevées le thermomètre marquait : 5° au puy de Dôme et 2° au pic du Midi.

En France, la période de beau temps va persister avec température un peu basse.

A Paris, hier, brouillard pendant la nuit et la matinée, beau temps dans la journée.

Température la plus basse de la nuit : +1°.

SOUVENIR D'UN BAL

J'avais serré la main d'une belle mondaine ;
Voilà, depuis ce jour, au moins une semaine,
Et je conserve encore, imprégné dans ma peau,
Le pénétrant parfum des savons du CONGO ! !

257062d *Un Parisien, à Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La manifestation du 1er mai. — Nous avons donné, il y a une dizaine de jours, le texte d'un appel fait aux ouvriers, par le Conseil national du parti ouvrier, à l'occasion de la manifestation du 1er mai.

Cet appel a été placardé dans tous les quartiers de Roubaix, et surtout aux abords des fabriques, dans la journée de mercredi.

Les affiches étaient immédiatement arrachées par la police.

La Société d'émulation. — La Société d'émulation se réunira en séance ordinaire, vendredi 27 février, à huit heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1° Nomination des délégués au Congrès des Sociétés savantes ; 2° Les médecins et la médecine avant 1789. suite, par M. Alexandre Faidherbe fils ; 3° Lectures et communications diverses.

La prochaine conférence à la société de géographie. — Samedi prochain, 28 février, à 8 heures et demie du soir, au local de la Bourse, une conférence qui promet d'être des plus attrayantes sera faite sur l'Egypte par le R. P. Le Menant des Chenais, missionnaire apostolique, procureur des Missions coptes d'Egypte. Il y aura des projections lumineuses. Le R. P. Le Menant sera accompagné d'un jeune copte, Sarkiss Eshsros. Nul doute qu'un public nombreux ne se rende samedi à la Bourse pour applaudir le savant conférencier qui a déjà obtenu un grand succès dans d'autres villes.

Un homme accidentellement tué, rue Monge. — Un affreux accident s'est produit, mercredi matin, vers huit heures, rue Monge. Un jeune homme de 21 ans, Jean Castil, était monté sur la toiture d'une maison dont il devait ramoner les cheminées en compagnie du patron pour le compte duquel il est employé, M. Renouvelle, rue Saint-Jean. Il venait d'arriver au sommet de l'échelle et se trouvait sur la nochère de l'habitation, lorsqu'il fit un faux pas et, perdant l'équilibre, fut précipité dans le vide d'une hauteur de sept mètres. Il vint s'abattre lourdement sur le sol : tout le poids du corps avait porté sur la tête.

Des passants se mirent en devoir de porter secours au pauvre garçon qui ne donnait plus signe de vie On courut chercher M. Dujardin, médecin, qui déclara que le jeune homme n'avait pas de fracture apparente mais que des lésions internes étaient à craindre. Des soins empressés furent donnés au blessé et on le reconduisit, en voiture, chez ses parents, rue St-Jean, n° 20.

Le pauvre garçon devint bientôt dans un état qui n'offrit plus beaucoup d'espoir de le sauver. Le sang lui sortait en abondance par les oreilles et il entra en agonie vers dix heures du matin. A une heure de l'après-midi, il expira après avoir reçu le sacrement de l'Extrême-Onction.

Une enquête est ouverte par M. Vancostenoble, commissaire de police du troisième arrondissement, pour établir les responsabilités. Le défunt était épetisseur de pièces et il se trouvait momentanément sans travail. Il devait partir au mois de novembre prochain pour accomplir son service militaire. C'est à la suite d'une entente avec M. Renonvelle que le jeune Castil consentit à être occupé provisoirement par lui comme aide-ramoneur.

Une œuvre de charité. — Un groupe d'artistes roubaisiens organise, pour le dimanche 15 mars, avec le concours d'une section de l'orphéon *La Cigale*, une soirée vocale, à l'estaminet du *Comte de Flandre*, tenu par M. Hector Jouy, rue de la Redoute 93, au bénéfice de Mme Hurlu, la malheureuse femme de l'homme d'équipe tué accidentellement à la gare le 15 février dernier.

La situation de cette femme, qui reste veuve avec sept enfants en bas âge, est digue d'intérêt. A la suite du concert aura lieu une tombola dont le montant sera versé entre les mains de Mme Hurlu. Les personnes qui dès reraient envoyer des lots ou prendre des billets de tombola (0,10 centimes) sont priés de vouloir bien s'adresser chez M. Hector Jouy, rue de la Redoute, 93.

Les vols à la gare. — Depuis quelque temps déjà, on s'était aperçu, à la gare, que des vols étaient commis dans les caisses de savons expédiées par M. Victor Vaissier. Une surveillance étroite fut établie et elle amena la découverte du voleur. Lundi soir on vit un portefaix, habitant le rond point, à Tourcoing, et nommé Henri Bonnel, s'introduire dans les magasins de la gare et chercher à soustraire des savons. Il fut pris en flagrant délit et remis entre les mains de la police. Des perquisitions ont été opérées par la police de Tourcoing, au domicile de Bonnel ; nous croyons savoir qu'elles ont abouti à prouver d'une façon certaine la culpabilité de cet individu qui a été dirigé sur la prison de Lille.

Arrestation d'un déserteur. — Depuis plusieurs jours, la gendarmerie de Roubaix recherchait un jeune homme qui avait déserté son régiment et, depuis lors, se livrait au vagabondage. Ce militaire, qui appartient à une famille très honorable d'une commune des environs de Tourcoing, savait qu'on le surveillait, et à maintes reprises il avait déjoué les efforts de la justice. On apprit que, depuis une semaine, il passait la nuit dans un terrain voisin de la teinturerie de M. Emile Roussel, rue de l'Epeule. La gendarmerie fut postée de ce côté et procéda à l'arrestation du déserteur qui a été dirigé sur Lille pour être traduit devant le Conseil de guerre du 1er corps d'armée.

Un militaire, arrêté pour vagabondage. — Dans la nuit de mardi à mercredi, les agents Tiberghien et Mognet opéraient une patrouille dans la rue Turgot, quand ils trouvèrent, sur le trottoir de l'usine à gaz, un individu qui, à leur approche, cherchs à se dissimuler.

Ils allèrent sur lui, lui adressèrent quelques questions et apprirent que cet inconnu, qui n'avait aucun moyen d'existence et pas de papiers, était un rôdeur de mauvais augure : ils l'arrêtèrent pour vagabondage. Chemin faisant, le prisonnier déclara se nommer Auguste Schmidt et être âgé de 23 ans; il était soldat au 127e de ligne à Valenciennes, mais il avait quitté le régiment depuis trois jours, le fait était exact, on retrouva ses effets d'habillement militaires. Cet individu, qui est originaire de Decazeville, a été remis à la gendarmerie, pour être conduit sous escorte à la prison militaire.

Une arrestation, rue de la Chapelle-Carrette. — Un cabaretier de la rue de la Chapelle-Carrette, nommé T.... a été arrêté comme impliqué dans une affaire de mœurs.

Un ouvrier blessé, rue de Tourcoing. — Dans la soirée de mardi, un accident s'est produit dans l'établissement de M. Browaeys, teinturier, rue de Tourcoing. Un ouvrier âgé de 22 ans, M. Félix Gérard, était occupé à retirer les pièces d'étoffes d'une machine à plier, quand il eut la main droite prise entre deux rouleaux. Le malheureux garçon poussa un cri qui éveilla l'attention de ses camarades On se porta à son secours et un médecin fut mandé, M. Gérard avait la main mutilée. Après avoir reçu des soins, il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Une agression. — Un ouvrier peigneur âgé de 35 ans, M. Louis Desmettre, rentrait mardi soir de Wattrelos lorsqu'arrivé au hameau du Laboureur, il remarqua qu'il était suivi par deux individus. Il n'y prit pas attention tout d'abord, mais lorsqu'il se trouva dans la rue d'Alger, l'un des deux inconnus hâta le pas et, au moment de le dépasser, l'accosta pour lui demander du feu. Presque aussitôt après, l'autre gredin s'approcha et l'ouvrier fut renversé. Les deux individus avaient sans aucun doute l'intention de dévaliser M. Desmettre qui était endimanché. Mais celui-ci appela au secours et les agresseurs prirent la fuite. Ils pouvaient être âgés d'une vingtaine d'années.

Un accident boulevard de Beaurepaire. — Mardi après-midi, un gamin d'une quinzaine d'années, employé dans un établissement du boulevard de Beaurepaire, était occupé à faire passer des pièces teintes dans un métier pour subir une nouvelle préparation, quand il eut le bras droit pris dans les engrenages. Il a été immédiatement transporté à son domicile où un médecin lui prodigua ses soins. Son état, quoique assez grave, n'inspire aucune inquiétude.

Une chute de voiture, rue Pellart. — Un accident s'est produit, mardi soir. Un de nos concitoyens, M. P... brasseur, revenait, vers huit heures, d'Haubourdin, quand, rue Pellart, à la hauteur de la rue Saint-Antoine, le cheval qu'il conduisait s'abattit. M. P..., qui se trouvait seul dans sa voiture, fut précipité sur le pavé mais il ne reçut que de légères contusions. La voiture a subi quelques avaries.

Une arrestation rue de Lille. — Un individu âgé de 37 ans, Julien Cailliau, a été arrêté, mercredi matin, au moment où il s'introduisait dans des maisons de la rue de Lille, pour y demander, disait-il, la charité.

Les exploits d'un concierge. — Le veilleur de nuit d'un établissement industriel de la rue de la Redoute, fut mis en éveil, mercredi, vers une heure du matin, par un bruit inaccoutumé ; des coups étaient donnés sur la porte d'entrée et il entendit une voix d'homme qui disait vouloir enfoncer la porte. Il courut chercher du renfort au poste du 1er arrondissement ; lorsque les agents arrivèrent, ils constatèrent que la sonnette avait été arrachée et un carreau brisé. On eut bientôt la clef de l'énigme. C'était le concierge qui avait été congédié et qui était revenu prendre possession de ses anciennes fonctions. La porte n'ayant pas cédé il n'avait rien trouvé de mieux que de briser un carreau et de passer par la fenêtre. Ce singulier quidam, qui se nomme Victor A..., s'était fait, par les débris de verre, une blessure assez profonde au bras droit. Une enquête est ouverte au sujet de cette étrange affaire.

Lys-lez-Lannoy. — Le carrousel aura lieu le 31 mai (trente et un).

— M. A. Vanneste, de Lys-lez-Lannoy, ancien élève de l'Institut Saint-Louis, à Dottignies, vient de passer, avec succès, les derniers examens du doctorat en médecine, devant les Facultés de l'Université catholique de Louvain.

Touffiers. — Le carrousel aura lieu le 18 mai, lundi de la Pentecôte.

Refuge de nuit. — *Nuit du 24 au 25.* — Journaliers, 3 ; domestique, 1 ; cordonnier, 1 ; maréchal, 1 ; fileurs, 2 ; tailleur, 1 ; ajusteur, 1 ; terrassier, 1 ; garçon épicier, 1. — Total, 12.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Cercle de la Concorde. — Les membres actifs du Cercle de la Concorde sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu vendredi 27 février à 8 heures et demie précises.

Travaux à l'aiguille. — Leçons et cours particuliers par Mme Verdonck, 16, rue de l'Industrie. 51046

Avessac (Loire-Inférieure), le 2 juillet 1890. — Je vous autorise à publier que votre Baume Victor m'a complètement guéri. Je ne pouvais plus marcher, ma jambe droite me faisait souffrir des douleurs atroces; après huit jours de frictions avec le Baume Victor, mon mal a disparu complètement. Je ne pourrai plus me passer de votre Baume Victor. (Sig. lég.)

257534d JEAN GUÉRIN, propriétaire.

LE MASSON, dentiste, cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.

Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.

24863—49x20

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REUSCH. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

26 FÉVRIER 1763. — Ordonnance du lieutenant et des échevins de Roubaix relative aux droits de plombs apposés sur les étoffes fabriquées en ce district. Ces droits seront de 3 patars sur chaque pièce de calemande large, de damas, de bourat, de camelot blanc ou rayé; de 2 patars sur les bazins de 40 aunes et d'un patar sur ceux de 20 aunes; de 2 patars sur les molletons dont chaque pièce sera plombée aux deux bouts; enfin de 2 patars sur chaque demi-pièce de calemande rayée. (*Archives de Roubaix*, HH. 41, f° 163 verso).

26 FÉVRIER 1867. — Le Conseil municipal vote une somme de 3.000 francs pour l'envoi d'ouvriers à l'Exposition universelle de Paris. (*Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix*).

TOURCOING

Conseil municipal. — C'est aujourd'hui 26 février que le Conseil municipal tiendra sa dernière séance de la première session ordinaire de 1891. De très importantes questions figurent à l'ordre du jour.

Les accidents de mardi. — Gustave Lemaire, l'ouvrier de M. Honoré Colson, soigné à l'Hôtel-Dieu, pour une fracture du crâne, a continué à dormir une grande partie de la nuit, et, mercredi dans la matinée, son état paraissait assez satisfaisant. Mais, comme nous le disions hier, pour les blessures qui intéressent le crâne, il est prudent, dans le début, de ne se prononcer qu'avec la plus grande réserve.

Nous recevons, au dernier moment, les plus mauvaises nouvelles de Edouard Chalensonnet, la victime de l'épouvantable mutilation que nous avons relatée dans notre précédent numéro.

Après avoir passé une nuit presque calme, le pauvre enfant a enduré toute la journée, d'atroces souffrances, et, vers le soir, on ne conservait guère d'espoir de le sauver.

Un roubaisien perdu dans Tourcoing. — C'est un vieillard convenablement habillé, qui dit se nommer Carton et « être connu de tout le monde sur la grande-place de Roubaix. »

Vers quatre heures, son air inquiet attira l'attention d'un agent, et il fut amené au poste. Il n'a pas été possible de lui faire dire dans quelle rue il demeurait. A toutes les questions, toujours même réponse.

M. le commissaire central l'a fait accompagner jusqu'au poste du pont Morel.

Roncq. — *Encore un incendie au Blanc-Four.* — Les habitants du Blanc-Four sont terrifiés: voilà cinq ou six incendies qui éclatent, depuis moins d'un an, dans cette importante dépendance de Roncq.

L'estaminet *Au Coq Chantant*, tenu par la veuve Marais, âgée d'environ 60 ans, et ses enfants, a été complètement détruit, dans la nuit de mardi à mercredi. Les personnes de la maison, surpris dans leur premier sommeil, ont à peine eu le temps de se sauver. En peu de temps les pompiers se sont rendus sur les lieux; mais il n'y avait qu'à chercher à empêcher les flammes de gagner les constructions voisines.

La maison assez vaste, était à simple rez-de-chaussée; il n'en reste que les murs. Rien n'a pu être sauvé du mobilier; et, une somme de 400 francs, partie en billets de banque, que Mme Marais avait réalisée pour payer son brasseur, est restée dans les flammes. Les pertes, non évaluées, sont considérables. Il y a assurance.

L'incendie est, croit-on, l'œuvre de la malveillance.

Mouveaux. — M. Achille Surmont, président de la société Saint-Paul a versé entre les mains de la société philanthropique la somme de 69 fr. 20 produit de la tombola organisée au bénéfice de l'œuvre de l'hospice.

La commission administrative de la société philanthropique adresse de sincères remerciement à M. Achille Surmont et engage les présidents de société à suivre l'exemple de leur confrère.

Marcq-en-Barœul. — On a retiré du canal, lundi, à cinq heures du soir, le cadavre d'un jeune homme paraissant âgé d'une vingtaine d'années et complètement vêtu de noir.

L'identité du noyé n'a pu être établie.

LILLE

La ligne de tramway de Lille à Lambersart. — L'*Officiel* publie un décret aux termes duquel est déclaré d'utilité publique l'établissement de la ligne de tramway de Lille à Lambersart et approuvée la convention passée le 20 novembre 1889, entre le maire de Lille au nom de la ville d'une part et la Compagnie des tramways du département du Nord, d'autre part pour la rétrocession de l'entreprise.

Le tramway à vapeur. — Le tramway à vapeur de la ligne de Roubaix n'a pas eu de chance dans la journée de mardi.

Vers six heures du soir, il a tamponné à l'angle des rues Parmentier et du Faubourg-de-Roubaix la voiture de M. Thiery aîné.

Par suite du choc, le cocher a été projeté sur le trottoir et s'est fait plusieurs contusions au front et au poignet gauche.

Une heure plus tard, un autre train tamponnait à l'angle des rues de la Quenette et de Roubaix la voiture de M. Crombet-Devos, blanchisseur à Lomme.

Il n'y a eu personne de blessé ; tout se borne à des dégâts matériels.

Tramways du département du Nord. — Du 1er janvier au 18 février 1891, les recettes de la compagnie des tramways du département du Nord se sont élevées à 178.259 fr. 80 contre 188.436 fr. 55 pendant la période correspondante de l'année 1890, soit une moins-value de 10 176 fr. 75.

Cette moins-value a été occasionnée par les neiges et par la saison exceptionnellement rigoureuse qui ont réduit dans des proportions considérables le transit des tramways.

Pendant la même période, le nombre des voyageurs transportés a été de 958.467 en 1891, contre 1.035.035 en 1890.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 25 février

Présidence de M. HEPPE, vice-président

**Out